



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

A
Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le **16 JUIN 2021**

**Objet : Question parlementaire n°4304 du 19 mai 2021 de Monsieur le Député Dan Biancalana
concernant la sécurité des femmes dans l'espace public**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous
rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

Henri KOX

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Henri Kox à la question parlementaire n°4304 du 19 mai 2021 de Monsieur le Député Dan Biancalana concernant la sécurité des femmes dans l'espace public

Ad question 1 : Monsieur le Ministre est-il au courant de l'étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE citée ci-dessus ? Quelle en est son appréciation ?

Je suis au courant de cette étude. Toutefois afin de pouvoir donner une appréciation en toute connaissance de cause, je dois en faire une analyse plus approfondie.

Ad question 2 : Monsieur le Ministre prend-il en compte les besoins spécifiques des femmes dans la planification de la politique de la sécurité intérieure ?

Les besoins spécifiques de toute personne, sans distinction de sexe sont pris en compte dans le cadre des programmes de prévention de la Police.

Ad question 3 : Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de projets semblables au niveau communal ?

Sans distinction de sexe, des mesures sont déjà prises au niveau communal afin de garantir la sécurité de tous les citoyens.

En tout état de cause, les affaires communales ne relèvent pas du ressort du Ministère de la Sécurité intérieure.

Ad question 4 : Existe-t-il des programmes d'éducation ou de sensibilisation en la matière ?

Dans le cadre de ses programmes de prévention, la Police offre depuis des années des cours « affirmation de soi » s'adressant à toute personne intéressée par une prévention comportementale face à différentes formes de criminalité en matière de violence. Il s'agit en l'occurrence de séances pratiques de techniques de gestion de conflits et d'informations relatives à des aspects légaux ainsi qu'aux suivis judiciaire et psychologique possibles.

Ad question 5 : Quelle est l'appréciation de Monsieur le Ministre quant au type d'application numérique mentionné ci-dessus ? Une telle application serait-elle utile au Luxembourg ?

Une telle application devrait idéalement s'inscrire dans un concept général et cohérent de prévention.

La Police est en train d'analyser des idées/concepts de participation/vigilance citoyenne qui sont d'application dans certains pays européens en vue d'une implémentation éventuelle au sein de la PGD. Dans un tel cadre, des applications numériques pourraient être intégrées en fonction de la finalité recherchée.